

Document 2.9**NOTE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET SUR LE PROJET
D'ESTIMATIF DES COÛTS LIÉS À L'ORGANISATION DE LA SEPTIÈME ASSEMBLÉE
DES ÉTATS PARTIES**

**Coprésidents du Comité permanent sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention
(Belgique et Guatemala)**

Règlement intérieur:

Le projet de règlement intérieur pour la Septième Assemblée des États parties se trouve à disposition sur Internet à l'adresse suivante : www.7msp.org. Ce règlement intérieur est le même que celui qui a été utilisé lors de la Sixième Assemblée des États parties.

Estimatif des coûts:

Le projet d'estimatif des coûts liés à l'organisation de la Septième Assemblée des États parties, document contenant le coût des services de conférence partagé entre tous les États parties, est en préparation au sein du Département des affaires de désarmement et sera prochainement distribué aux États parties.